



Siège social :
2 place Jean Millier
La défense 6
92400 Courbevoie (France)

>Courrier à adresser à :

Raffinage-Chimie
Chez TOTAL RAFFINAGE France
Département Pipes et Viriat
Plateforme de Feyzin
CS 76022
69551 FEYZIN CEDEX
Télécopie: 04 72 09 55 44

MAIRIE D'HEYRIEUX

27 MARS 2017

Pierre BLANCHARD
Commissaire enquêteur

MAIRIE D'HEYRIEUX

Place Paul Doumer

38540 HEYRIEUX
A l'attention de Monsieur le Maire

Feyzin, le 17/03/17

V/réf : Votre courrier du 15 mars 2017

N/réf : DM/TUE/HC/N° 0443-17

Affaire suivie par Sylvie CABANE Tél : 04 72 09 55 11

OBJET : Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme Commune d'HEYRIEUX
Canalisation de transport d'éthylène TRANSUGIL ETHYLENE
Canalisations de transport d'hydrocarbures liquides

Monsieur le Maire,

Comme suite à votre courrier du 15 mars 2017 relatif à l'arrêt du projet de PLU en cours et à l'envoi du fichier numérique, nous vous prions de trouver ci-après nos observations :

Liste récapitulative des SUP

- Page 2 – Servitude I1 – Enlever « Société TOTAL RAFFINAGE MARKETING, BP 6, 69551 FEYZIN cedex Tél : 04 72 09 51 91 » et remplacer par « TOTAL RAFFINAGE France – Département Pipes et Viriat – Plateforme de Feyzin – CS 76022 – 69551 FEYZIN Cedex » - Ne pas mettre de numéro de téléphone.
- Dans actes d'institution : enlever « Conventions amiables lettre ELF du 03/01/1975 » et remplacer par Décision ministérielle du 02 décembre 1964.
- Page 4 – Servitude I5 – Transporteur/Exploitant – Changement d'adresse de TRANSUGIL ETHYLENE qui est désormais : TRANSUGIL ETHYLENE chez TOTAL RAFFINAGE France – Département Pipes et Viriat – Plateforme de Feyzin – CS 76022 – 69551 FEYZIN cedex

Cartographie

Il est joint dans les annexes au niveau des plans, un plan de zonage mentionnant l'arrêté du 16 novembre 1994 en application du décret du 14 octobre 1991. L'arrêté et le décret ont été abrogés. La réglementation a changé concernant les travaux tiers effectués aux abords des canalisations. Nous vous demandons de bien vouloir enlever ce plan de votre document d'urbanisme et le remplacer par celui joint en annexe (Plan L 17060-1 de mars 2017) qui vous indique le tracé des canalisations d'éthylène et d'hydrocarbures traversant votre commune ainsi que les bandes de dangers à prendre en compte.

« Cette lettre est destinée uniquement au destinataire mentionné et/ou son service et ne pourra être divulguée à des tiers ou via internet que moyennant accord préalable et écrit de son auteur. Elle pourra cependant être divulguée sous forme papier sans son accord dans le cadre d'une procédure (administrative) légale aux intervenants de ladite procédure ».



Rapport de présentation

- Page 14 – SUP – I5 – enlever « Société TOTAL »
- Page 29 – Les Zones Urbaines – 3^{ème} & remplacer « pétrole » par « hydrocarbures liquides »
- Page 106 idem remplacer « pétrole brut » par « hydrocarbures liquides.
- Page 107 – L'arrêté du 4 août 2006 a été abrogé au 1^{er} juillet 2014 et remplacé par l'arrêté du 5 mars 2014 définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- Page 153 – 5.9 – Enlever « pétrole brut » et remplacer par « hydrocarbures liquides » et préciser 1 canalisation d'éthylène Transugil Ethylène.
- Page 157 – 5.12 – Préservation des risques technologiques enlever « gazoducs » et remplacer par canalisation de transport d'éthylène et d'hydrocarbures liquides.

Annexes du rapport de présentation

- Page 28 – 4.2. –
Enlever « TOTAL France » et remplacer par « TOTAL RAFFINAGE France »
Erreur sur le nombre de transport de produits chimiques 1 seule au lieu de deux et enlever « Total Pétrochemicals » et remplacer par « TRANSUGIL ETHYLENE
- Page 326 4.4 Bilan du POS – enlever « pétrole » et remplacer par « hydrocarbures liquides »

Règlement

- Page 8 – 7 – Risques Technologiques – Enlever société du Pipeline TOTAL France et remplacer par TOTAL RAFFINAGE France. – Pour la canalisation de transport de produits chimiques, enlever « exploitée par la société TOTAL pétrochemicals »
- Page 8 – Enlever DRIRE et remplacer par DREAL

Dans la globalité de vos documents, enlever l'arrêté du 4 août 2006 abrogé et remplacé par celui du 5 mars 2014. (voir ci-dessus)

Vous en souhaitant bonne réception, et restant bien évidemment à votre entière disposition pour tout complément d'information,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.


Le Chef du Département Pipes et Viriat,
Jean-Charles MARIOTTI

PJ : 1 plan

« Cette lettre est destinée uniquement au destinataire mentionné et/ou son service et ne pourra être divulguée à des tiers ou via internet que moyennant accord préalable et écrit de son auteur. Elle pourra cependant être divulguée sous forme papier sans son accord dans le cadre d'une procédure (administrative) légale aux intervenants de ladite procédure ».

**TRACE DES CANALISATIONS
"TRANSUGIL ETHYLENE (TUE)" et
"HYDROCARBURES 10 et 16 POUCES"
ET DES BANDES DE DANGERS**

Commune d'HEYRIEUX
Département de l'Isère (38)





